

04 et 05 NOVEMBRE 2017

- 1- Ce tournoi est autorisé par la ligue Auvergne Rhône Alpes de Badminton (autorisation en cours)
- 2- Le tournoi se déroule selon les règles officielles du badminton 2017-2018 édictées par la F.F.BaD et par les dispositions particulières énoncées ci-dessous, sous la responsabilité des Juge-Arbitres présents dans chaque gymnase. **Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement**
- 3- Le Juge-arbitre est Hugues CLEMENT et son adjoint Grégory RAVEL. Ils veillent au bon déroulement de la compétition et font respecter les règles du jeu applicables à toutes compétitions de Badminton
- 4- Ils sont responsables de la discipline sur les terrains et peuvent prendre toute mesure à cet effet. Avertissements, Disqualifications ...
Toute contestation devra être présentée au juge arbitre par le joueur concerné. Pour les joueurs mineurs, la contestation devra être portée par son responsable.
- 5- Le tournoi est ouvert à tous les joueurs et joueuses licenciés minime, cadet, junior ou vétéran par la Fédération Française de Badminton (FFBad), dans les séries National, Régional, Départemental, Promotion et NC
Les joueurs appartenant aux catégories benjamins et poussins ne sont pas autorisés à participer.
- 6- Tous les joueurs doivent avoir une licence « compétition » validée dans poona à la date limite d'inscription le mardi 24 octobre, et doivent pouvoir justifier de leur identité à leur arrivée dans le gymnase indiqué sur leur convocation.
- 7- Les joueurs peuvent s'inscrire dans 2 tableaux de séries différentes. Soit Simple et Double, soit Mixte et Double. La participation au Simple ET Mixte **n'est pas autorisée**.
- 8- Les joueurs peuvent s'inscrire dans les séries N3/R4, R5/R6, D7/D8, D9/P10, P11/P12/NC. Afin de respecter l'homogénéité des tableaux, le sur-classement n'est autorisé que sur un maximum de 2 classements d'écart (niveau moyen pour une paire)
Ex : une paire D7/D9 est autorisée à jouer en R5/R6 (niveau moyen D8)
Une paire D7/P11 ne l'est pas (niveau moyen D9)
- 9- Les organisateurs se réservent le droit de regrouper ou de supprimer des tableaux si le nombre de participants n'est pas suffisant ou trop important dans certains tableaux.
- 10- Le nombre de matchs est limité à 450 environ, pour permettre le lancement des derniers matchs, au plus tard le samedi vers 20h et le dimanche vers 18h.
- 11- Le nombre de participants est limité aux 24 premières inscriptions de chaque série, par ordre d'arrivée de leur chèque d'inscription cachet de la poste faisant foi. Les joueurs suivants sont placés en liste d'attente par ordre chronologique de réception de leur chèque d'inscription
Dans la mesure du possible, les remplacements de joueurs forfaits se feront ainsi :
En simple, un joueur forfait sera remplacé par un joueur placé en liste d'attente.
En doubles, le joueur non forfait peut choisir un autre partenaire de son choix en accord avec l'organisateur. Sinon, le partenaire du joueur forfait pourra se voir proposer de compléter sa paire par un joueur au choix. En cas de refus, la paire complète sera remplacée par une paire en liste d'attente.
- 12- Dans le cas où des séries n'ont pas atteint leur limite, d'autres peuvent voir leur nombre augmenter dans le respect de l'article 10.
- 13- Dans le cas où trop de séries atteignent le nombre limite de 24, ce nombre sera revu à la baisse dans certaines séries pour respecter l'article 10.
- 14- Le paiement des inscriptions doit parvenir le mardi 24 octobre 2017 au plus tard, à l'adresse suivante :
Club Badminton Vienne chez M Goulwen MIARD, comme indiqué sur la feuille d'inscription.
- 15- Les matchs de Simples et Mixtes se jouent le samedi (phases finales incluses).
- 16- Les matchs de Doubles se jouent le dimanche
- 17- Tous les Tableaux de Simples, de Doubles et de Mixtes sont en 2 phases:
 - 1^{ère} phase : en poules avec 1 ou 2 sortant par poule de 3 et 2 sortants par poules de 4
 - 2^{ème} phase : en élimination directe.

04 et 05 NOVEMBRE 2017

- 18- Les joueurs n'ayant pas de partenaire en Double ou Mixte peuvent s'inscrire " au choix ". Les joueurs devront alors respecter les paires constituées par le comité d'organisation.
- 19- Les têtes de séries seront désignées avec l'aide du CPPH à la date du tirage au sort, le 24 octobre 2017 (le classement pris en compte sera donc celui du jeudi 19 Octobre, le classement étant mis à jour tous les jeudis). A partir de cette date, tous les forfaits devront être justifiés auprès de la Ligue Auvergne Rhône Alpes sous peine de suspension. Les organisateurs devront être prévenus et les justificatifs devront être envoyés au secrétariat de la ligue Auvergne-Rhône-Alpes (Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Badminton, 37 route du Vercors, 38500 St. Cassien - soit et de préférence par mail à sophie.bluy@badminton-aura.org (secrétaire chargée des forfaits)) dans un délai de 5 jours à compter du jour du tournoi.
- 20- Les volants sont à la charge des joueurs (partage).
En cas de litige, le volant officiel est le Forza S6000 pour toutes les séries.
Ces volants seront en vente dans la salle, le jour de la compétition.
- 21- Les matchs sont en auto-arbitrage. Des arbitres ou arbitres stagiaire peuvent cependant remplir ce rôle à la demande des joueurs et avec validation du juge arbitre ou des ses adjoints.
- 22- A l'appel de son nom, tout joueur dispose de trois minutes pour se présenter sur le terrain. Dans le cas contraire, un deuxième appel est fait et le joueur pourra être déclaré forfait s'il est toujours absent après deux minutes supplémentaires.
- 23- Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec le nombre de volants, de raquettes et tout autre accessoire nécessaire à son match. Si un joueur quitte le terrain à 11 ou entre les sets il doit être de retour sur le terrain 20 secondes avant la reprise du jeu.
- 24- Les joueurs appelés à jouer sur le terrain désigné auront droit à 3 minutes de préparation, test des volants compris.
- 25- Tout volant touchant un câble suspendu est compté "LET" au service et en jeu. Tout volant touchant un panneau de basket ou une autre infrastructure du gymnase est compté "LET" deux fois au service et "FAUTE" en jeu.
- 26- Le temps minimum de repos entre deux matchs consécutifs est de 20 minutes. Il peut être réduit avec l'accord de l'intéressé.
De même, le juge arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.
- 27- Les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec le juge arbitre et devront obtenir l'accord de ce dernier. Par ailleurs, ils devront revenir à l'heure indiqué par le juge arbitre et laisser leur numéro de téléphone à la table de marque. Sinon, le joueur pourrait être annoncé comme forfait pour son match. Attention, un match pourra être lancé jusqu'à une heure avant l'heure prévue. En cas d'absence, le joueur pourra être annoncé forfait 5 minutes après l'appel de son match.
- 28- L'accès au plateau sportif est réservé aux joueurs appelés à y jouer, aux juge-arbitres, aux arbitres, aux membres du Comité d'organisation et coach(es)des joueurs appelés.
- 29- Deux personnes maximum par joueur ou paire sont autorisées pour le coaching sur le terrain lors des arrêts de jeu à 11 et entre les sets. Pendant le jeu, ces 2 personnes devront se tenir aux places définies par le Juge arbitre. La configuration des gymnases ne permettant pas la mise en place de chaises de coachs, le conseil aux joueurs (coaching) n'est autorisé qu'à la pause de 11 et entre les sets.
- 30- Le Comité d'organisation décline toutes responsabilités en cas de vols ou pertes d'objet sur le lieu de la compétition.
- 31- Il est recommandé d'être vigilant à la propreté du gymnase : pas de nourriture sur le plateau sportif, la propreté des chaussures et l'utilisation des poubelles pour les volants usagés et autres déchets sont recommandées.
- 32- Tout joueur et joueuse aura une tenue vestimentaire correcte et conforme au règlement officiel. La publicité sur les tenues devra également respecter le règlement officiel.
- 33- Le remboursements des frais d'inscriptions pourra s'effectuer auprès de la table de marque ou devra être réclamé par mail à mail@cbv38.fr
- 34- Pour les joueurs et joueuses ne désirant pas apparaître sur les clichés photos (aussi bien ceux du club que ceux du journal local) devront le préciser à leur arrivée à la table de marque.

04 et 05 NOVEMBRE 2017

- 35- L'utilisation de substances et de tous les moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopant est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne utilisant des produits dopants à des fins médicales devra être en mesure de présenter une ordonnance au JA.

Le Comité d'Organisation

Hugues CLEMENT

Juge Arbitre principal

Grégory RAVEL

Juge Arbitre Adjoint

